



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 28 avril 2025
à 14 h 30**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra en virtuel - webdiffusion seulement, le lundi 28 avril 2025, à 14 h 30.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction performance_greffe et services administratifs*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction performance_greffe et services administratifs*

Constater l'avis de convocation et adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 28 avril 2025 à 14 h 30.

10.03 Questions

CA *Direction performance_greffe et services administratifs*

Période de questions du public

10.04 Questions

CA Direction performance greffe et services administratifs

Période de questions des membres du conseil

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction performance greffe et services administratifs - 1254212003

Demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour agir à titre de « célébrante compétente » afin de célébrer des unions et mariages civils sur le territoire de l'arrondissement.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction performance greffe et services administratifs

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Chantal Châteauvert (S)

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le mercredi 23 avril 2025



Dossier # : 1254212003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour agir à titre de « célébrante compétente » afin de célébrer des unions et mariages civils sur le territoire de l'arrondissement.

Considérant les articles 366 et 367 du Code civil du Québec, autorisant notamment les mairesses et les maires à être désigné(e)s comme célébrant(e)s compétent(e)s;
Il est recommandé :

de demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à titre de « célébrante compétente » pour célébrer des unions et mariages civils sur le territoire de l'arrondissement.

Signé par Diane MARTEL **Le** 2025-04-23 08:44

Signataire : Diane MARTEL

Directrice d'arrondissement
Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1254212003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au Directeur de l'état civil de désigner Madame Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour agir à titre de « célébrante compétente » afin de célébrer des unions et mariages civils sur le territoire de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Le Code civil du Québec (articles 365 à 390 et 521.1 à 521.19) permet aux mairesses et aux maires d'arrondissement, aux conseillères municipales et conseillers municipaux et d'arrondissement, ainsi qu'aux officières municipales et officiers municipaux qui en font la demande auprès du Directeur de l'état civil, d'être désigné(e)s comme célébrant(e)s compétent(e)s pour célébrer des unions et mariages civils.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. O.

DESCRIPTION

Pour être nommé(e) « célébrant(e) compétent(e) », une résolution du conseil d'arrondissement doit être adressée au Directeur de l'état civil, demandant la désignation de la personne apte à exercer cette fonction. Ensuite, le Directeur de l'état civil attribuera un numéro d'identification unique à inscrire sur la déclaration de mariage ou d'union civile. Une fois nommé(e), le/la célébrant(e) sera autorisé(e) à célébrer des unions et mariages civils uniquement sur le territoire défini dans son acte de désignation et pour la durée de sa charge d'élu(e) municipal(e).

JUSTIFICATION

Madame Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, a exprimé son souhait d'être nommée « célébrante compétente » afin de célébrer des unions et mariages civils dans l'arrondissement. Cette désignation étant volontaire, le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution pour demander au Directeur de l'état civil de désigner madame Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à titre de « célébrante compétente ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S. O.

MONTRÉAL 2030

S. O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Envoi de la résolution au Directeur de l'état civil.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la ou le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.
*Code civil du Québec, articles 365 à 390 et 521.1 à 521.19 / Règles sur la célébration du mariage civil ou l'union civile, chapitre CCQ, r. 3.1.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CHÂTEAUVERT
Secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Marc CARDINAL
Directeur performance greffe et service
administratif

Le : 2025-04-22